

Lille, le

**- 6 DEC. 2023**

Madame la Maire,

Je vous prie de trouver sous ce pli, conformément à l'article R. 214-37 du code de l'environnement, un exemplaire du dossier de déclaration déposé le 05 octobre 2023 par l'EARL HUGUES DOMINIQUE, concernant l'opération suivante : **création d'un forage d'essai parcelle ZH59.**

Vous trouverez également, pour affichage en mairie durant une période de un (1) mois minimum, copie de la décision de monsieur le Préfet et du récépissé de déclaration concernant cette déclaration.

Je vous saurais gré de bien vouloir retourner le certificat d'affichage joint, dûment renseigné à ddtm-pe@nord.gouv.fr ou à l'adresse indiquée en bas de page.

L'Unité Police de l'Eau, en charge de l'instruction de ce dossier, enregistré sous le n° 22-0100035357 se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (ddtm-pe@nord.gouv.fr).

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef de l'Unité  
Gestion des Eaux Souterraines

  
Guillaume CORON

Copie au Service Territorial du Hainaut de la DDTM

Madame la Maire  
de la Commune d'Hélesmes

Réf. : **1204/PE** (envoi par mail)

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : [www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr)

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://facebook.com/prefetnord) - [twitter.com/prefet59](https://twitter.com/prefet59) - [linkedin.com/company/prefethdf/](https://linkedin.com/company/prefethdf/)



**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

à retourner à : ddtm-pe@nord.gouv.fr

Création d’un forage d’essai parcelle ZH59  
EARL HUGUES DOMINIQUE  
(Dossier Loi sur l’eau 23-0100035357)

---

Cachet de la Mairie

Affiché le..... pour une durée d’un  
mois.

Signature :

